



## Qui est l'UNICEF?

L'UNICEF a été fondée en 1946 après la Seconde Guerre mondiale. La détresse était grande en Europe à l'époque et l'UNICEF distribuait des vivres, des vêtements et des médicaments aux enfants.

Aujourd'hui, l'engagement international de l'UNICEF vise l'amélioration des conditions de vie des enfants et l'application de leurs droits. La faim et le travail des enfants demeurent une réalité dans beaucoup de pays pauvres et de nombreux enfants doivent même combattre comme soldats. En outre, certains enfants sont par exemple battus par leurs parents aux quatre coins du globe. Beaucoup d'enfants et de jeunes ne peuvent toujours pas aller à l'école.

## Pourquoi existe-t-il des droits de l'enfant?

Les droits de l'enfant font partie des droits humains, qui garantissent les mêmes droits à tous les êtres humains dans le monde entier. En 1989, l'Organisation des Nations unies a adopté **la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant** parce que les enfants ont besoin d'une protection supplémentaire. Ils dépendent des adultes, sont plus faibles et doivent d'abord apprendre beaucoup de choses pour mener un jour une vie autonome.

Il reste malheureusement beaucoup à faire pour que les droits de l'enfant soient garantis et appliqués unanimement.

# La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, qu'est-ce que c'est?

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant est une sorte de contrat des Nations unies ratifié par presque tous les pays du monde (dont la Suisse et le Liechtenstein) dans le but de protéger les enfants et leurs droits.

La Convention définit ce qu'est un enfant, quels sont ses droits et quelles sont les responsabilités des Etats à leur égard. Chaque droit a la même importance. L'enfant ne peut être privé d'aucun de ces droits.



# Que dit la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant?

Sur les pages qui suivent, les articles de la Convention sont résumés dans une forme simplifiée.



La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant protège chaque enfant et chaque adolescent de moins de 18 ans.



Les mêmes droits s'appliquent à chaque enfant, quels que soient le lieu où il vit, la langue qu'il parle, sa religion ou son aspect physique. Qu'il s'agisse d'une fille ou d'un garçon, qu'il vive avec un handicap, soit riche ou pauvre.

Quand des décisions sont prises, il faut penser à leurs conséquences pour l'enfant. Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour l'enfant.



Les Etats doivent tout mettre en œuvre afin que les droits de l'enfant soient appliqués. Ils doivent aussi veiller à édicter des lois qui protègent ces droits.



Ta famille doit elle aussi veiller au respect de tes droits. Ta famille devrait te soutenir afin que tu puisses profiter de tes droits au mieux.



Tu as le droit de vivre. Tous les Etats doivent veiller à la survie des enfants et à leur assurer le meilleur développement possible.



Dès le moment de ta naissance, tu as droit à un nom, à un certificat de naissance et à une nationalité. Dans toute la mesure du possible, tu devrais connaître tes parents et être pris en charge par eux.



Tu as droit à ta propre identité, c'est-à-dire d'être la personne que tu es. Cela comprend un nom, une nationalité et des liens familiaux.

Tu as le droit de vivre avec tes parents sauf s'ils ne s'occupent pas correctement de toi. Tu as le droit d'entretenir des contacts réguliers avec tes deux parents, sauf si cela te porte préjudice.





Si tu vis dans un autre pays que tes parents, les Etats doivent t'aider ainsi que tes parents à entretenir les contacts et favoriser un rapprochement familial.



Personne n'a le droit de t'enlever. Un parent ne peut pas t'emmener dans un autre pays contre la volonté du deuxième parent.

Tu as le droit d'exprimer librement ton opinion sur les questions qui te concernent. Les adultes doivent t'écouter et te prendre au sérieux.



Tu as le droit d'exprimer librement tes réflexions et émotions par la parole, le dessin, l'écriture, la musique, etc. Mais ce faisant, tu ne dois pas blesser ou heurter autrui.



Tu as le droit d'avoir tes propres idées, de te forger une opinion, de choisir librement ta religion et tes croyances. Tes parents peuvent te montrer comment concrétiser ce droit.



Tu as le droit de constituer ou de rejoindre des groupes ou des organisations et de t'assembler pacifiquement avec d'autres personnes pour autant que cela ne nuise à quiconque.



Tu as droit à ta sphère privée.

Les enfants ont le droit de se procurer des informations sur Internet, de la radio ou la télévision, de journaux, de livres ou de toute autre source. Les adultes doivent s'assurer que les informations ne portent pas préjudice aux enfants. Les Etats doivent inciter les médias à diffuser des informations et du matériel dans un langage adapté aux enfants.





Tu as le droit de grandir, dans toute la mesure du possible, sous la garde de tes parents. Les Etats doivent également veiller à l'existence de structures de prise en charge permettant à tes parents de concilier ton éducation et leur activité professionnelle.

Les Etats sont tenus de protéger les enfants contre toute forme de violence, d'abus et de négligence.



Si tu ne peux pas vivre avec tes parents, tu as le droit que quelqu'un s'occupe de toi et t'aide.



Dans le cas d'enfants adoptés, ils doivent être traités au mieux de leurs intérêts.



Les enfants réfugiés ont dû fuir leur pays d'origine parce qu'ils ne pouvaient plus y vivre en sécurité. Ils ont les mêmes droits que toi et doivent bénéficier du même soutien et de la même protection que tous les autres enfants dans leur nouveau pays.





Les Etats doivent éliminer tous les obstacles à l'égard d'enfants vivant avec un handicap, afin qu'il puissent participer activement à la vie de la société et être autonomes.



Tous les adultes et les enfants doivent être informés de la manière de vivre en sécurité et en bonne santé. Les enfants ont droit à:

- la meilleure prise en charge sanitaire possible;
- de l'eau potable;
- une alimentation saine;
- un environnement propre et sûr.





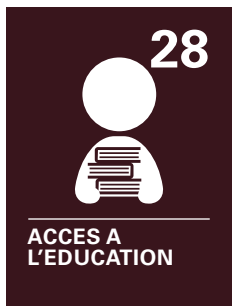
Si tu ne vis pas dans ta famille mais dans un foyer ou une famille d'accueil, tu as le droit que l'on vérifie régulièrement si tu vas bien et s'il s'agit du meilleur lieu d'accueil pour toi.

Tu as droit à la sécurité sociale, comme par exemple une assurance maladie, accidents et l'assurance sociale.



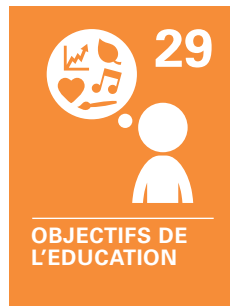
Tu as droit à la nourriture, à l'habillement et à un foyer sûr, afin que tu puisses te développer le mieux possible. L'Etat doit soutenir les familles et les enfants qui ne peuvent pas se le permettre.





Tu as droit à l'éducation.  
L'école primaire doit être obligatoire et gratuite pour tous. Chaque enfant doit bénéficier du soutien nécessaire pour atteindre le meilleur niveau scolaire et de formation possible.

L'éducation doit t'aider à déployer pleinement ta personnalité, tes talents et aptitudes.  
L'éducation doit aussi t'aider à connaître tes propres droits et à respecter d'autres cultures.



Tu as le droit de choisir librement ta culture, ta langue et ta religion.

Tu as droit au repos, à des loisirs et de jouer.





Tu as droit à une protection contre un travail qui nuirait à ta santé ou t'empêcherait d'aller à l'école. Si tu travailles, tu ne dois pas être exploité et tu dois recevoir un salaire approprié.



Tu as le droit d'être protégé contre les drogues, les stupéfiants et d'autres substances entraînant une dépendance.



Tu as le droit d'être protégé contre les abus sexuels.

Personne n'a le droit de t'enlever ou de te vendre.



Tu as le droit d'être protégé contre toute forme d'exploitation.



Personne n'a le droit de t'infliger des punitions cruelles ni d'abuser de toi.



Si tu vis dans une région en guerre, tu as le droit d'être protégé et de vivre en paix. Si tu as moins de quinze ans, on ne peut pas te contraindre à devenir soldat ni à participer à des faits de guerre.



Tu as droit à de l'aide si tu as été blessé, négligé ou abusé.



Devant un tribunal, tu as droit à une assistance juridique et à une procédure équitable.



Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que ce qui est prévu par la Convention, ce sont celles-ci qui doivent être appliquées.



Tu as le droit de connaître tes droits! Les adultes doivent eux aussi les connaître et t'aider à les comprendre.



Ces articles précisent la manière dont les gouvernements et les adultes doivent coopérer pour l'application de ces droits.



Original: © UNICEF  
Version néerlandaise et mise en page:  
© UNICEF Netherlands  
with design by Young Crowds  
Traduction: UNICEF Luxembourg

---

**UNICEF Suisse et Liechtenstein**

Pfingstweidstrasse 10, 8005 Zurich

Tél. +41 (0)44 317 22 66

[info@unicef.ch](mailto:info@unicef.ch) [unicef.ch](http://unicef.ch)

Compte pour les dons: PC 80-7211-9



---

pour chaque enfant